

2312832

NIN: 231245

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG CHAMBRE
COMMERCIALE**

ORDONNANCE

Nous, *Leuise ODDoux, Juge suppléante,*

Président de la chambre commerciale du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG,

Vu la requête présentée par :

- **La société EDITIONS DU SIGNE**, société anonyme au capital de 1 425 000 €, sise 1 rue Alfred – 67201 ECKBOLSHEIM, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 343 433 678, *et représentée par M. Gérald VALETTE,*

Représentée par Maître Danièle ALBRECHT, Avocat au Barreau de MULHOUSE, Associée de la société KPMG Avocats, prise en son établissement de MULHOUSE sis 60 rue Jacques Mugnier – 68200 MULHOUSE.

Vu les motifs y exposés,

PAR CES MOTIFS

AUTORISONS la société EDITIONS DU SIGNE à bénéficier d'un délai expirant le 31 mars 2024 pour l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2023.

Fait en notre Cabinet,
A *STRASBOURG*

Le *28/12/2023*

Le Président de la Chambre
Commerciale du Tribunal Judiciaire de
STRASBOURG

*En conséquence, la République Française mande
ordonne à tous huissiers de justice, sur ce requi...
mettre les présentes à l'exécution, aux Procureurs
Généraux et aux Procureurs de la République près les
Tribunaux Judiciaires d'y tenir la main, à tous Commandants
et Officiers de la Force Publique de prêter main-forte
lorsqu'ils en seront légalement requis.
Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Greffier*

